



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16 / 05 / 2023

Dossier complet le : 16 / 05 / 2023

N° d'enregistrement : F-011-23-C-0101

1 Intitulé du projet

Projet Technicentre-Sud-Est-Européen (TSEE) 4.0. - Création de deux bâtiments (R+3 et R+1) constituant un même ensemble, d'un parking et d'une nouvelle sous-station sur la commune de Paris (75012).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNCF VOYAGEURS

Raison sociale

SNCF VOYAGEURS

N° SIRET

5 1 9 0 3 7 5 8 4 0 8 7 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

ARTIAGA

Monsieur

Prénom(s)

José

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher	Surface de plancher créée : pour le IFPSE et le BMS, environ 12 800 m ² + pour la quadri-tension environ 500 m ² soit environ 13 300 m ² au total. Emprise au sol : environ 9 425 m ² Concernant les ICPE, le projet serait soumis à déclaration au titre des rubriques 1978 et 4719 et à déclaration avec contrôles périodiques pour la rubrique 4510.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en à la création, au nord du boulevard Poniatowski d'un même ensemble composé de 2 bâtiments, de leurs espaces extérieurs et d'un parking ; au sud de ce boulevard, en à la réalisation d'une sous-station pour le besoin en quadritension du TSEE (bâtiment de plain-pied).

Les bâtiments au nord dits « IFPSE » (R+1) et « BMS » (R+3) constituent un même ensemble situé au niveau de la voie d'accès au site. La construction des 2 bâtiments nécessite préalablement la démolition du bâtiment dit « Anthès », de la brigade voie, de 2 shelters SFR et de 2 locaux, tous situés en contrebas de la rampe. Le projet implique de réaménager la voirie sur cette zone pour permettre la rationalisation des flux logistiques existants et l'amélioration de la sécurité (séparation des flux, création de circulation douce, cheminements piétons).

Le bâtiment quadri-tension sera construit au sud du boulevard, sur un espace de parking déjà bétonné qui sera démolé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de modernisation et d'adaptation des installations du TSEE s'inscrit directement dans la politique nationale visant à répondre au développement du trafic ferroviaire. Il permettra d'assurer une maintenance optimale du matériel roulant existant et la mise en service des nouvelles rames du TGV-M plus écologiques. Les aménagements projetés, notamment les bâtiments IFPSE et BMS permettront de moderniser les outils industriels de maintenance (installations, organisation et processus) et de les rendre plus performants. La sous-station (quadri-tension) permettra de fournir les différentes tensions d'essais indispensables pour l'entretien des différents matériels roulants (France, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu au T1 2024 pour une mise en service du bâtiment IFPSE au T2 2025. Le démarrage des travaux du BMS est prévu à partir du T2 2025, après la démolition du bâtiment Anthès. Sa mise en service est envisagée au T1 2027.

Les travaux pour la sous-station sont prévus T3 2024 pour une mise en service au T1 2025.

Les travaux suivront les phases suivantes :

- travaux de démolition au droit des futurs ouvrages y compris la dépose des réseaux abandonnés,
- terrassement,
- création des infrastructures et des réseaux,
- création des voies de circulation provisoires,
- construction du bâtiment,
- travaux de voiries définitives et aménagements extérieurs.

Les travaux seront réalisés selon une "Charte Chantier faibles nuisances" qui cadre les bonnes pratiques à mettre en place sur le chantier en terme de maîtrise des risques de pollution, de limitation des nuisances pour les riverains comme en terme d'engagement social et sociétal. La valorisation des déchets est également prévue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les bâtiments seront accessibles par l'accès unique du TSEE situé au 320 rue de Charenton. La distribution du site sera assurée par la rampe existante. Le parking des bâtiments BMS et IFPSE (dont 264 places VL) se situera au R+1 et les agents y accéderont directement depuis la rampe.

Le BMS (R+3) constituera à terme le centre névralgique du TSEE. Il se présentera comme un socle technique compact abritant au rez-de-chaussée et en mezzanine : les ateliers de travail à l'établi pour la préparation des pièces déposées et le magasin (stockage des pièces). La cantine et la cafétéria seront localisées au niveau R+2, les locaux du personnel aux niveaux R+2 et R+3. Ce dernier niveau sera également occupé par le service médical, le technilab et les bureaux. Des locaux techniques (ventilation / chauffage) seront présents à tous les niveaux. Les niveaux 2 et 3 constitueront le volume dit "tertiaire" qui se distinguera du socle par une teinte blanche, des façades épurées et une toiture végétalisée. Le bâtiment IFPSE regroupera le magasin SES au RDC et la brigade voie au R+1. Des locaux techniques seront situés dans chaque niveau. Les espaces extérieurs comporteront 3 aires de livraison (infrapôle, BMS et cantine), des aires de stockage extérieures, la déchetterie composée de 6 bennes de 30 m³, les accès piétons et vélos. Un espace paysager sera créé devant le BMS et la façade sud du socle. Servant de masque végétal, il fera également le lien entre la petite ceinture et la toiture végétalisée du volume tertiaire. Le bâtiment quadri-tension intégrera l'ensemble des équipements HT et BT. Il comportera un local principal regroupant les cellules d'arrivées et de distribution du 20 kV, les cellules de distribution à la caténaire et les armoires de comptages, un local groupe 3 kV avec un transformateur et un redresseur, un local groupe 15 kV avec des appareils de conversion, un local contrôle de commande et un petit local batterie. Un parking d'une quinzaine de places sera aménagé afin de permettre la maintenance des installations. Les opérations seront réalisées conformément aux règles de fonctionnement et de sécurité établies par la SNCF. Le site continuera d'être exploité 7j/7 et 24h/24.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Demande de Permis de Construire/Démolir au titre du code de l'Urbanisme.

Il sera également soumis à Déclaration au titre des rubriques ICPE 1978 et 4719 et à Déclaration avec contrôles périodiques pour la rubrique ICPE 4510.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
SDP démolie bâtiment Anthès	~1 800 m ²
SDP créée Infrapôle/BMS et Quadri-tension	~12 800 m ² ; ~ 500 m ²
SDP totale après travaux Infrapôle/BMS/Quadri-tension	~ 13 300 m ²
Emprise au sol du projet	~ 9 425 m ²
Adaptation du réseau routier Pose/dépose	~ 6 000 m ² / ~7 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 320 Voie : rue de Charenton

Lieu-dit : _____

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 2 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 4 0 ' 7 0 " E Lat. : 4 8 ° 8 3 ' 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone UGSU (Zone Urbaine de Grands Services Urbains) du PLU de la Ville de Paris.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 135 m à l'Est du site d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Bois de Vincennes".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la commune de Paris.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la commune de Paris.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national ou parc naturel régional, aucune réserve naturelle, aucune zone de conservation halieutique n'est située à proximité du site d'études.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paris est concernée par le PPBE de la Métropole du Grand - Paris 2019-2024. Du fait de la densité urbaine, la zone d'étude se trouve dans une zone déjà impactée par le bruit généré par la présence d'axes routiers et ferrés importants.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé au sein de plusieurs périmètres de protection de monuments historiques : ancien Château de Bercy (réf. 190783405), ancien Château de Bercy à Charenton-le-Pont (réf. 190783158), bastions n°1 des anciennes fortifications (réf. 1907183180), chais et entrepôts de Bercy (réf. 1907181601) et ancien château de Conflans (réf. 1907183466).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'ayant fait l'objet d'une délimitation n'est recensée à proximité du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paris est concernée par des PPRN Inondations (PPRI) et Mouvements de Terrains (PPRMT). Aucun PPRT n'est recensé sur la commune de Paris.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Seine approuvé le 19 avril 2007, PPRN R111.3 - Anciennes carrières approuvé le 19/03/1991 - PPRN R111.3 - Dissolution de gypse approuvé le 25/02/1977
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Paris est située dans une ZRE constituée de la masse d'eau de l'Albien-Néocomien. tous les prélèvements réalisés en eaux souterraines sont concernés par la réglementation ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est situé sur la commune de Joinville-le-Pont à environ 4,5 km au Sud-Est du site. Le site n'est pas localisé au sein des périmètres de protection rapproché et éloigné de ce captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 230 m au Nord du site d'étude. Il s'agit des "Franges du Bois de Vincennes" inscrit par l'arrêté du 16/12/1980.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,75 km du site d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux "Sites de Seine Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du Bois de Vincennes, classé depuis le 22/11/1990. Il se situe à environ 195 m à l'Est du site d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans le milieu naturel. Au cours de la phase travaux comme en phase exploitation, des raccordements seront effectués sur le réseau d'eau potable qui dessert déjà le site. En phase exploitation, des dispositifs hydroéconomes seront installés dans chaque bâtiment.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe des alluvions de la Seine étant située à environ 5 m de profondeur et en l'absence de rejet dans la nappe, aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraine n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement vont générer des déblais. Les matériaux excavés et non utilisés sur site seront évacués dans des filières adaptées. D'après le diagnostic des sols qui a été réalisé, des anomalies ponctuelles ont pu être constatées sans constituer une pollution du site au sens de la méthodologie nationale. Suivant leur qualité, les déblais au droit du BMS et de l'infrastructure pourront être dirigés vers une ISDI, une ISDI à seuil augmenté (ISDI+) ou des CCC ; ceux au droit du quadri-tension, vers une ISDI ou une ISDND.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux excavés seront réutilisés sur site en tant que remblais, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation des ressources naturelles du sol concerne uniquement l'utilisation de matières premières pour les constructions.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A terme, les bâtiments concernés par le projet sont susceptibles d'accueillir 350 personnes. Le personnel du site TSEE passera d'environ 700 personnes actuellement à environ 915 personnes en configuration future. Le TSEE fonctionnant 24h/24 et 7j/7, ces personnes sont répartis selon leur service et en 3 x 8. Les bâtiments seront raccordés au réseau principal d'alimentation en eau potable du site. Les eaux usées seront collectées par un réseau séparatif. Une convention de rejets existe avec la Ville de Paris.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux interviendront sur des zones déjà artificialisées et encadrées par des infrastructures/installations techniques. Au vu des habitats concernés, les incidences seront faibles. Globalement, les incidences du projet sur la flore, la faune et les fonctionnalités écologiques seront négligeables. Le projet va nécessiter l'abattage de 7 arbres mais la replantation d'espèces indigènes est prévue. Un espace d'environ 260 m ² végétalisé/planté ainsi que la végétalisation des toitures du BMS contribueront à améliorer la biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté par le projet. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Sites de la Seine Saint-Denis » (FR 1112013) qui se trouve à 3,75 km du projet. En raison de la distance et en l'absence de lien écologique fonctionnel avec le site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation de la ZPS.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux et aménagements prévus se situent au droit de zones déjà imperméabilisées. Ils n'engendrent donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé dans la zone d'implantation du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Paris est concernée par les risques naturels inondation et mouvements de terrain liés aux cavités souterraines (dissolution de gypse et anciennes carrières). D'après la cartographie des plans de prévention des risques mises à disposition par la DRIEE, les aménagements projetés ne se situent pas au sein d'une zone comportant des poches de gypse ou d'anciennes carrières. Concernant le risque inondation, le projet est situé en dehors du zonage des aléas du PPRI (en dehors des zones inondables).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les flux d'exploitation seront optimisés et donc légèrement réduits du fait des travaux. Les travaux seront à l'origine d'un trafic routier supplémentaire estimé à une trentaine de rotations de poids lourds par jour. En phase exploitation, le projet engendra une augmentation d'environ 20% des flux routiers. Toutefois, le projet prévoit la création de 23 places de stationnement vélos à l'intérieur du parking et 26 places dans un garage à vélo situé à l'extérieur afin d'inciter les salariés aux déplacements modes doux.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus ne sont pas source de nuisances sonores à l'exception des phases de travaux qui seront encadrées par la Notice de Respect de l'Environnement de SNCF Voyageurs.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à proximité de la voie ferrée en direction de la gare de Lyon classée en catégorie 2 et du bvd Poniatowski classé en catégorie 3, les façades feront l'objet de mesures d'isolation acoustique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de nuisances olfactives : les hottes des cuisines seront équipées de filtres ou autres systèmes équivalents. Les rejets seront positionnés sur les toitures.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus ne seront pas source de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations inhérentes à la nature ferroviaire du site peuvent être ressenties lors du passage des trains. Une désolidarisation de type boîtes à ressort est prévue pour les niveaux en R+2 et R+3 du BMS.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émission lumineuses supplémentaires par rapport à l'éclairage existant et nécessaire à l'exploitation du site actuel.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet situé dans une zone où la densité urbaine est importante, il est concerné par les émissions lumineuses liées aux activités environnantes (habitation, activités économiques, industrielles, etc.).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'eaux pluviales est conçu pour gérer une pluie de 16 mm: 2 ouvrages de rétention/infiltration, un complexe de terre végétale sur grave drainante, un puisard infiltrant totalisant 275 m3 de rétention.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exutoire du réseau d'eaux pluviales du site est le réseau d'eaux pluviales communal. La présence de toiture végétalisée permettra une rétention sur site de ces eaux pluviales.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les eaux usées du projet (domestiques et industrielles) seront collectées et raccordées au réseau public situé rue de Charenton. Les eaux usées industrielles seront traitées soit par un déshuileur pour les ateliers, soit par un bac à graisse et séparateur à fécule pour les cuisines du restaurant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, tous les déchets de chantier y compris les déblais seront triés sur site, collectés et dirigés vers les filières adaptées. Les enrobés seront dirigés vers une ISDND (pas d'amiante mais des dépassements ponctuels en HAP). En exploitation, l'activité du site consiste en du nettoyage et de la maintenance des rames de TGV. Dans le cadre du projet, la nature des déchets générés n'est pas modifiée. Le site dispose de consignes pour la gestion de déchets de procédures pour le suivi du gisement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments prévus seront en contrebas de l'espace publique au niveau de la plateforme ferroviaire. Toutefois, un soin particulier a été apporté afin d'améliorer l'intégration urbaine et architecturale du TSEE. Par ailleurs, dans la même logique, les bâtiments étant situés dans plusieurs périmètres de protection de monuments historiques, les Architectes des Bâtiments de France seront consultés au cours de l'instruction du PC. De plus, aucune prescription d'archéologie préventive n'a été émise par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus sont réalisés sur un site ferroviaire existant et déjà exploité pour les activités de maintenance et nettoyage des rames de TGV. La nature des activités reste inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation du site de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) sur les 3 dernières années (2021, 2022 et 2023), le seul projet identifié à proximité du site du TSEE qui a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale correspond à un projet d'aménagement sur le secteur de la Gare de Lyon (Parsi 12ème arrondissement). Ce projet porte principalement sur la démolition de plusieurs bâtiments et la construction d'un nouveau centre d'avitaillement des trains. Ce projet se situe en dehors des limites du site du TSEE et du projet TSEE 4.0. Compte tenu de la nature des aménagements prévus, aucun cumul des activités n'est attendu. Ainsi, le présent projet est susceptible d'avoir des incidences cumulées uniquement avec les autres opérations de modernisation du site TSEE, notamment l'adaptation du faisceau ferroviaire et celle du réseau routier sur le site. Les incidences cumulées concernent essentiellement la phase travaux : trafic routier et nuisances associées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les autres législations applicables pour ce projet sont :

- Demande de Permis de Construire/Démolir au titre du code de l'Urbanisme.
- Déclaration au titre des rubriques ICPE 1978 et 4719 et à Déclaration avec contrôles périodiques pour la rubrique ICPE 4510.

L'évaluation des incidences du projet sur l'environnement a notamment abouti au positionnement de toitures végétalisées et à la création d'un espace vert pour permettre la continuité biologique avec la Petite ceinture et favoriser la rétention des eaux pluviales sur site. Voir descriptif ci-après.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures de réduction mises en œuvre pour réduire les incidences environnementales du projet concernent :

- la sobriété et l'efficacité énergétique : une part importante est accordée à l'éclairage naturel à l'intérieur du bâtiment Infrapôle/BMS ainsi que le recours au réseau de chaleur urbain CPCU pour le chauffage et l'ECS ;
- la mise en œuvre de matériaux biosourcés avec structure en bois et isolation en paille pour la partie tertiaire du BMS et isolation biosourcée pour le socle du BMS et de l'infrapôle ;
- une réduction de l'effet ICU grâce à des revêtements de façade clairs et des toitures végétalisées de 25 cm d'épaisseur pour le BMS et l'infrapôle ;
- une biodiversité favorisée grâce aux toitures végétalisées et à l'espace vert qui permettra une continuité biologique avec la Petite Ceinture ;
- la réalisation d'ACV à chaque phase de conception du projet pour maîtriser l'empreinte carbone du projet ;
- la création de parkings vélos et de voies piétonnes pour proposer aux employés des alternatives à l'utilisation de la voiture pour se rendre sur site ;
- la mise en œuvre d'équipements hydro-économiques ;
- la gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration sur site.

Lors de la phase d'exploitation, l'exploitant mettra en place des indicateurs de suivi Energie et Eau.

De plus, des dispositions seront mises en œuvre lors des travaux afin de limiter toute nuisance liée au chantier. Notons que ces nuisances restent temporaires, le temps de la réalisation des travaux. Les travaux feront l'objet, temporairement, d'une augmentation du trafic de poids lourds et véhicules de chantier. Ce trafic reste limité par l'organisation de rotations. Une attention particulière sera portée à la propreté des abords du chantier. Afin de maîtriser l'ensemble des risques potentiels sur l'environnement ou la santé humaine, les travaux font l'objet d'études géologique, géotechnique et hydrogéologique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera mis en œuvre sur un site ferroviaire existant et déjà exploité. Les travaux sont prévus dans les limites de propriété du site. Notons qu'il se situe dans un secteur à forte densité urbaine, marqué par les activités humaines et économiques alentours. Par ailleurs, la nature même du projet TSEE 4.0 vise à améliorer l'impact environnemental de ce site industriel. La prise en compte des principaux enjeux environnementaux, notamment liés à l'impact écologique, permettra d'éviter et de réduire les impacts du projet sur l'environnement. Par ailleurs, les aménagements font l'objet d'études géologique, géotechnique et hydrogéologique qui permettront d'identifier les risques potentiels et de les maîtriser à la source. Les nouvelles installations ne seront pas à l'origine de nouveaux rejets ou émissions sur le site. Au vu de ces éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

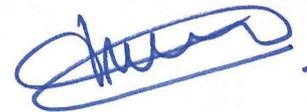
Nom TELLIER

Prénom NICOLAS

Qualité du signataire DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

À PARIS

Fait le 1 / 6 / 05 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)

Technicentre Sud Est Européen

1, rue du TGV
94190 Villeneuve st Georges



PREFECTURE DE POLICE DE PARIS
Direction des Transports et de la Protection
du Public
SDPSES/BPEOF
1bis rue de Lutèce
75195 PARIS CEDEX 04

Nos réf : Environnement 2023/04
Affaire suivie par José ARTIAGA et Lia BUSTAMANTE

Paris le 16 MAI 2023,

OBJET : Dossier de Demande d'Examen au cas par cas pour des aménagements prévus sur le site du Technicentre Sud-Est-Européen Paris-Conflans-Charenton

Madame, Monsieur,

Je soussigné Nicolas TELLIER, Directeur du Technicentre Sud-Est Européen, ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance pour le Dossier de Demande d'Examen au cas par cas relatif aux aménagements prévus sur le site du Technicentre Sud-Est-Européen (TSEE) Paris-Conflans-Charenton dont l'adresse est 320 Rue de Charenton, 75012 Paris.

Les activités réalisées sur le site du TSEE Paris-Conflans-Charenton sont orientées sur l'entretien, la maintenance légère et le nettoyage de rames des trains TGV. Le technicentre étant localisé sur deux communes, le 12^{ème} arrondissement de Paris et sur la commune de Charenton-le-Pont, les installations, activités et produits sont considérés en fonction de leur localisation géographique.

Le projet porté par SNCF Voyageurs qui vise à adapter certaines installations du TSEE de Paris-Conflans-Charenton afin de le rendre plus performant s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique nationale de développement du trafic ferroviaire. Dans ce contexte, en prévision des instructions, plusieurs échanges ont été menés avec les DRIEAT du Val-de-Marne (94) et de Paris (75). La dernière réunion de cadrage s'est tenue le 14 avril 2023 et a permis de présenter le projet et d'arrêter l'articulation dans le temps de la procédure à suivre.

La présente demande concerne la création de deux bâtiments (R+3 et R+1) constituant un même ensemble, d'un parking et d'une nouvelle sous-station sur la commune de Paris. Au regard de la nature de ces aménagements prévus sur le site, le projet est soumis uniquement à la procédure de Demande d'Examen au cas par cas au regard de l'article R122-2 du code de l'Environnement, sous la rubrique n°39 "Travaux, constructions et opérations d'aménagement" : le projet prévoit un total d'environ 13 300 m² de surface de plancher, pour une emprise au sol d'environ 9 425m².

Le dossier, joint au présent courrier, constitue ce Dossier de Demande d'Examen Cas par cas relatif aux aménagements prévus sur le site du TSEE, sur la commune de Paris.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accuser réception de ce dossier de Demande d'Examen Cas par cas et de nous délivrer en retour le calendrier prévisionnel d'instruction.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur Nicolas TELLIER
Directeur du Technicentre Sud-Est Européen

A blue ink signature of Nicolas TELLIER, written in a cursive style, is placed below the printed name and title.

Pièces-jointes :

- Cerfa n°14734*04 – Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

- Annexes au Cerfa n°14734*04 :

- Annexe n°1 : Document Cerfa n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

- Annexe n°3 : Plan de situation au 1/25 000^e

- Annexe n°4 : Photographies de la zone d'implantation

- Annexe n°5 : Plans du projet Infrapôle et Bâtiment Multiservices et du projet Sous-station (Quadri-tension)

- Annexe n°6 : Plan des abords du projet avec un rayon de 100 m autour du projet

- Annexe n°7 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Demande d'examen au cas par cas préalable

A la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexes

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 2

Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.

L'annexe 2 est SANS OBJET dans le cadre du projet. Il ne s'agit pas d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet)

Annexe 3

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;

Le TSEE est localisé sur la commune de Paris et sur celle de Charenton-le-Pont comme le montre la figure suivante.

La partie du site, objet de la présente demande, est située dans le 12^{ème} arrondissement de Paris (75) en région Ile-de-France.

L'accès au site est situé au 320 rue de Charenton - 75012 Paris.

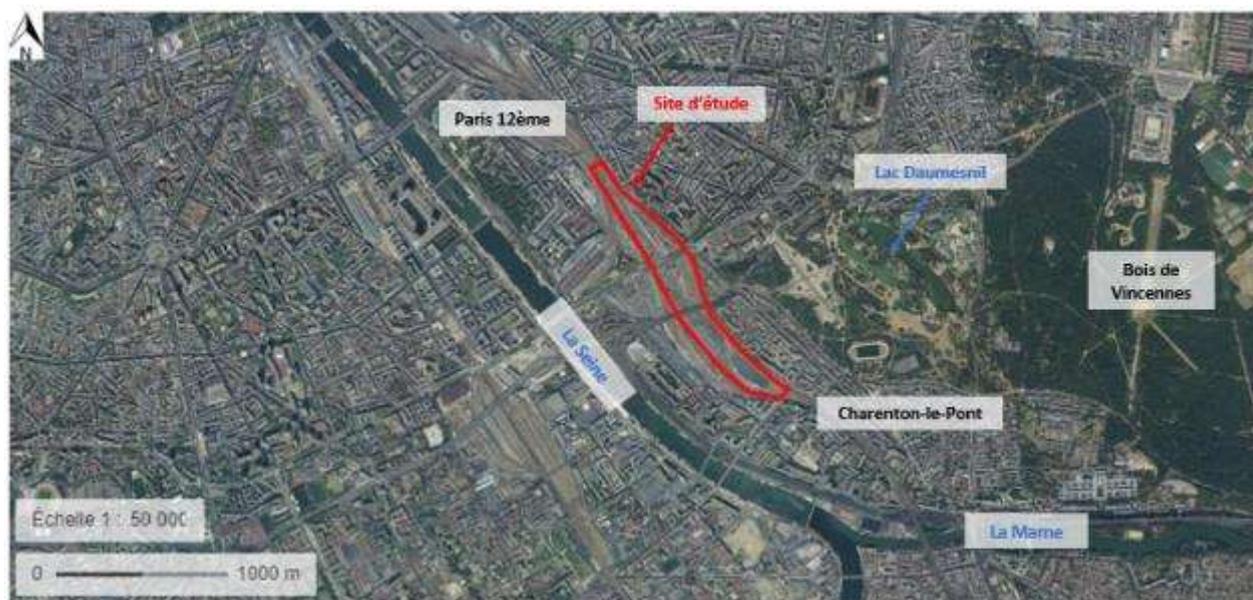
La figure suivante permet de localiser le site (source Géoportail).



Annexe 4

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

Photographie aérienne de la situation du site dans son environnement lointain (prise de vue aérienne datant de 2018).



La figure ci-après présente la localisation des prises de vues dans l'environnement proche et lointain du site :

Environnement lointain :

- Prise de vue n°1 (côté Bercy Village)
- Prise de vue n°2 (Boulevard Poniatowski/ Boulevard Maréchal)
- Prise de vue n°3 (Boulevard Périphérique)

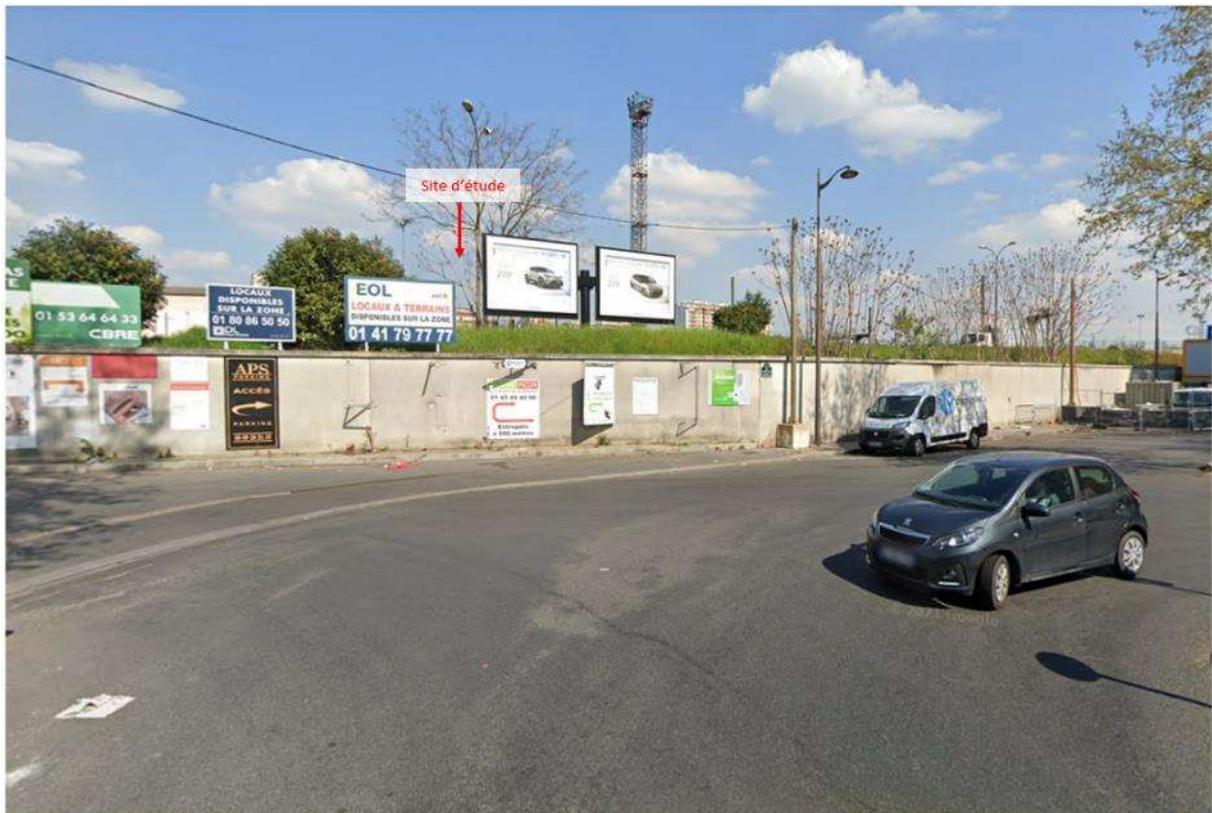
Environnement proche :

- Prise de vue n°4 (côté Rue de Charenton)
- Prise de vue n°5 (Boulevard Poniatowski)



Localisation des prises de vues dans l'environnement proche et lointain du site

- **Prise de vue n°1 - Données cartographiques Google Maps – (avril 2021) : Extérieur du TSEE côté Bercy Village**

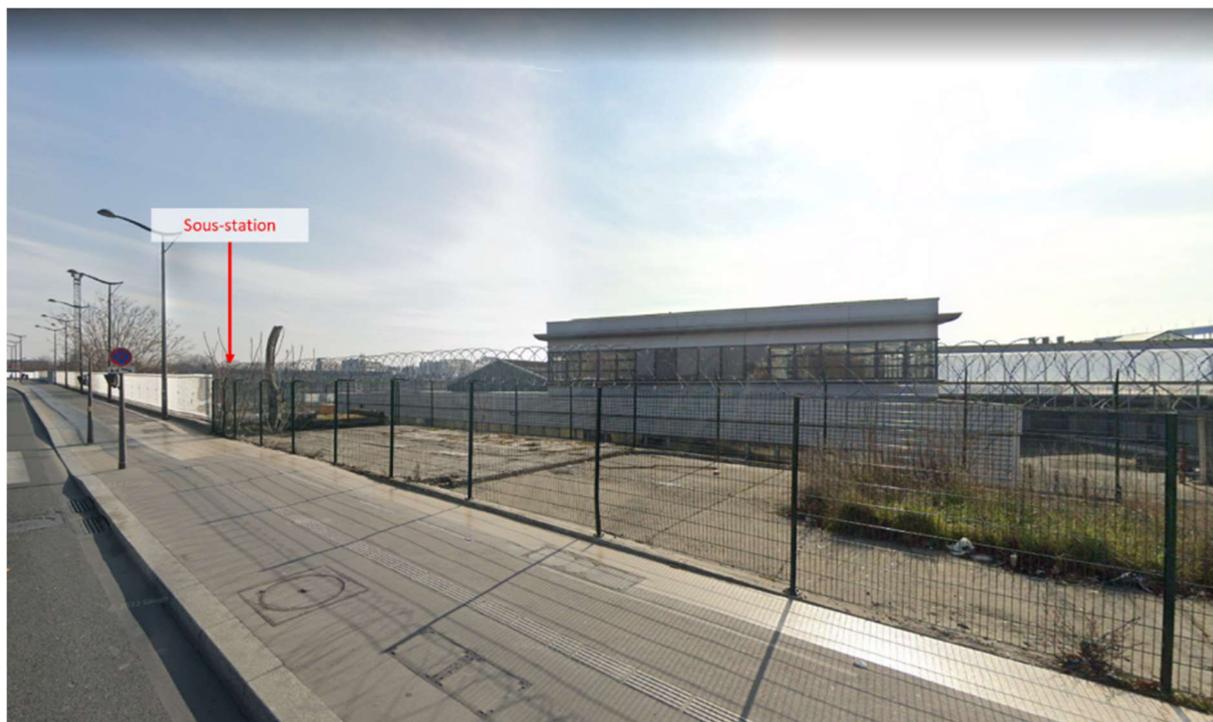


- **Prise de vue n°2 - Données cartographiques Google Maps – (mars 2023) :**

Vue côté Nord – Extérieur du TSEE Boulevard Maréchal



Vue côté Sud – Extérieur du TSEE Boulevard Maréchal



- **Prise de vue n°3 - Données cartographiques Google Maps – (mars 2023) : Extérieur du TSEE Boulevard Périphérique**



- **Prise de vue n°4 - Données cartographiques Google Maps – (juillet 2022) : Extérieur du TSEE côté Rue de Charenton – entrée du site**



- **Prise de vue n°5 - Données cartographiques Google Maps – (mars 2023)**

Vue côté Nord Boulevard Poniatowski



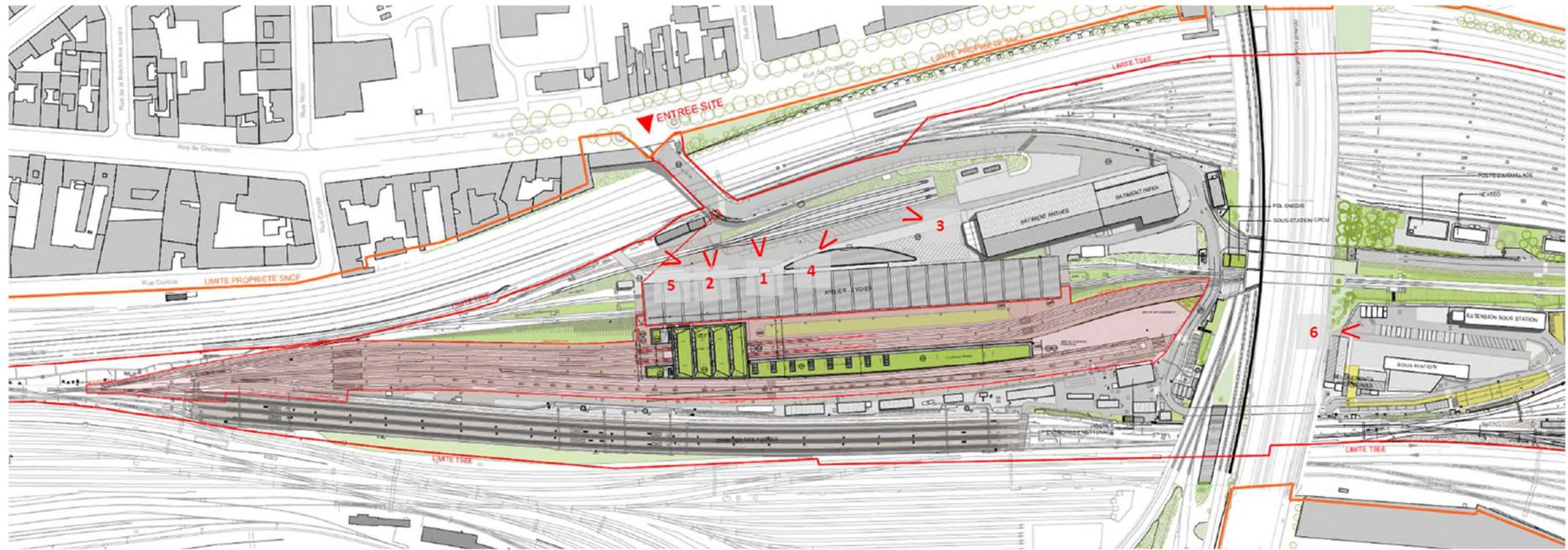
Vue côté Sud Boulevard Poniatowski



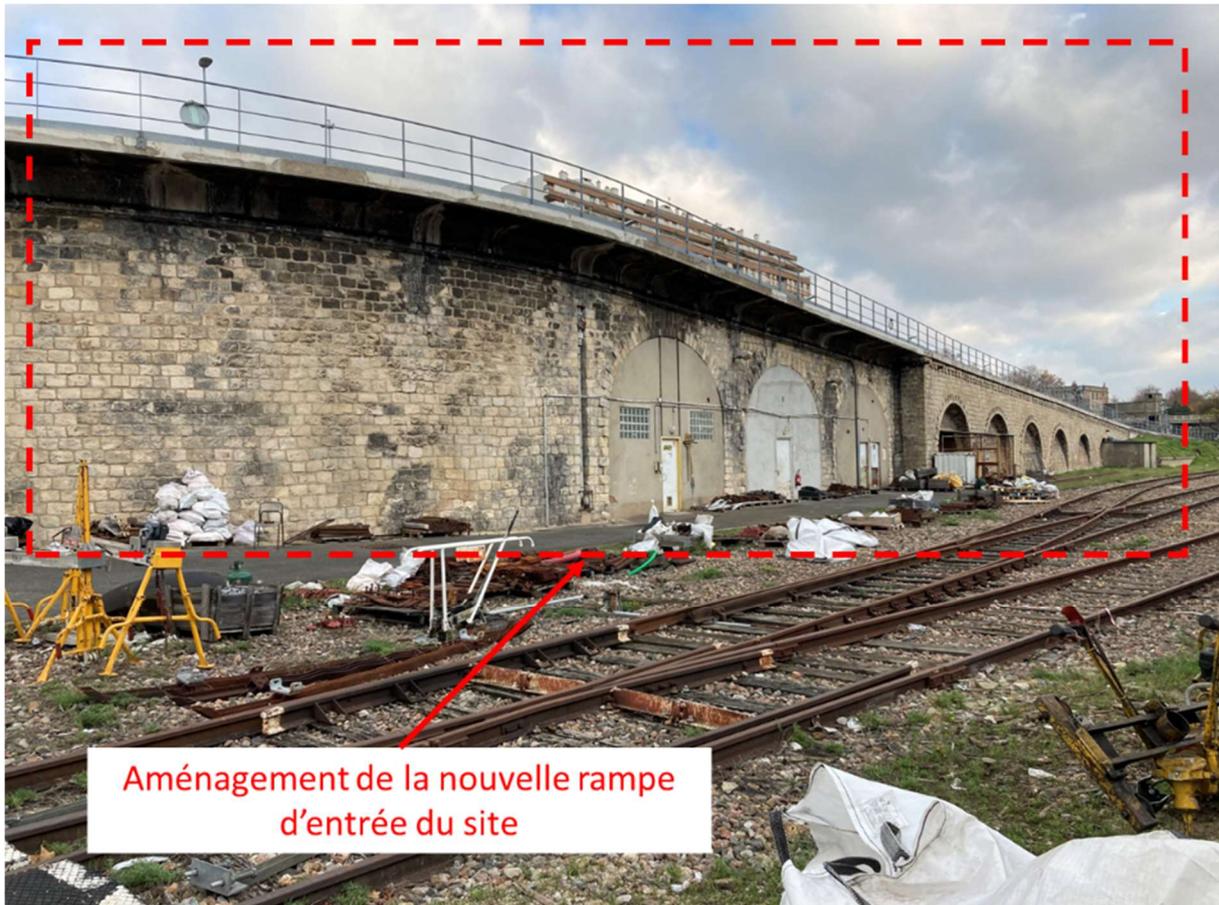
Prises de vue à l'intérieur du TSEE

Des photos ont également été réalisées à l'intérieur du site du TSEE Paris-Conflans-Charenton afin d'apprécier les emprises des installations projetées au plus proche.

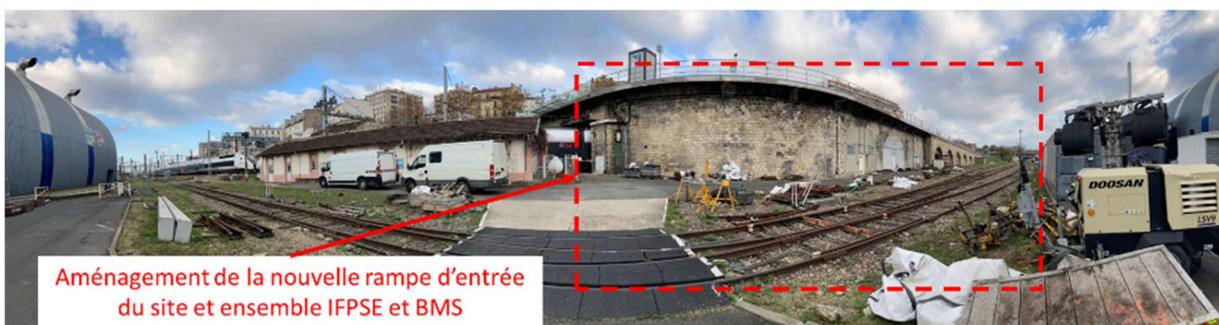
Le plan de localisation des prises de vue est présenté ci-après.



- **Prise de vue n°1 – Visualisation de la rampe d'entrée du site (mai 2023)**



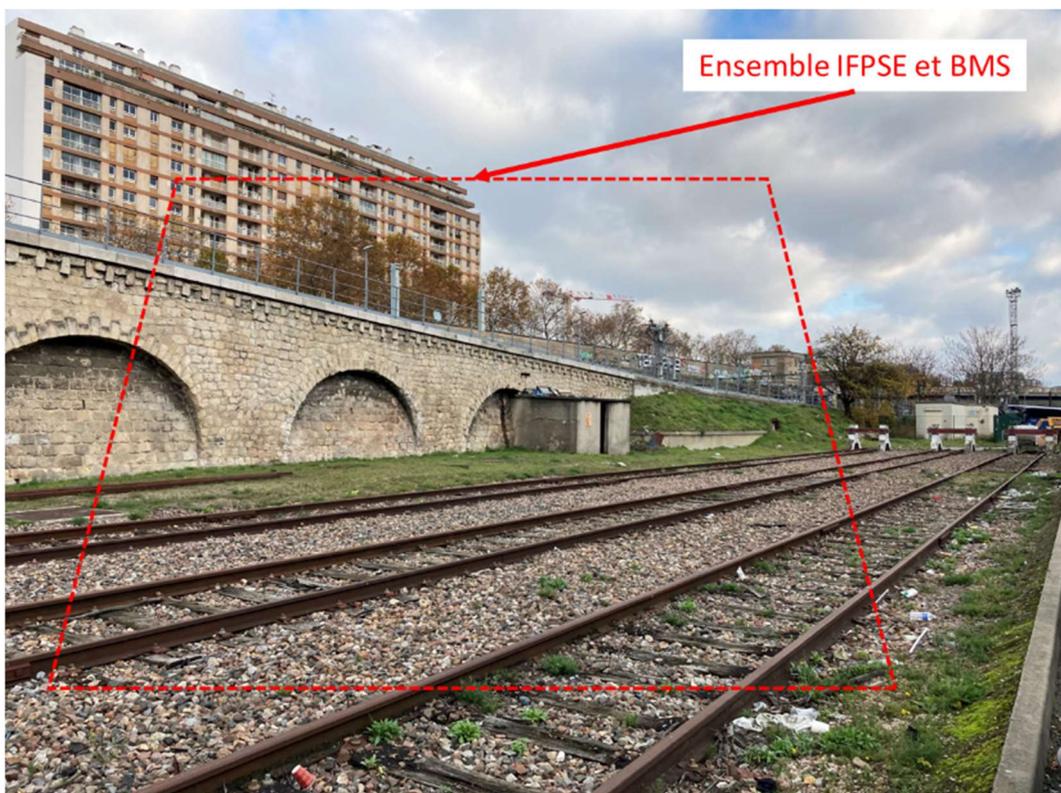
- **Prise de vue n°2 – Visualisation de l'emplacement de l'ensemble IFPSE et BMS (mai 2023)**



- **Prise de vue n°3 – Visualisation de l'emplacement de l'ensemble IFPSE et BMS (mai 2023)**



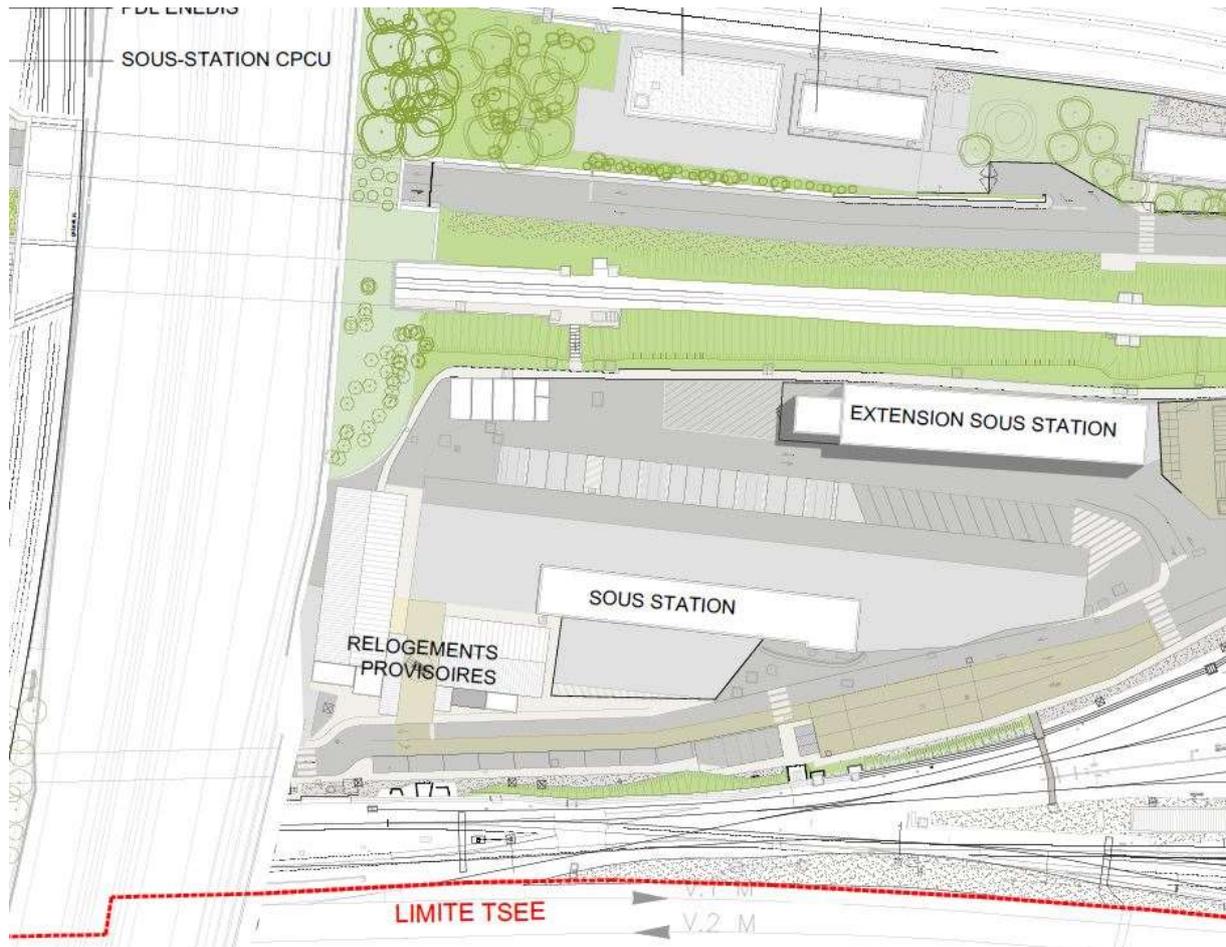
- **Prise de vue n°4 – Visualisation de l'emplacement de l'ensemble IFPSE et BMS (mai 2023)**



Annexe 5

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Plan masse Quadri-tension



Annexe 6

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

Le plan des abords du projet est en page suivante.

TSEE 4.0 - Projet Architecte de site 4 et VRD transverse

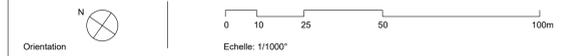
Légende:

- Limite communale
- Limite parcelle SNCF
- Limite Projet
- Entrée Principale / VL - PL

Légende ICPE

Plan de localisation des installations classées ICPE-2930

- Projet BMS/FPSE
- Extension sous station "quadri-tension"
- Périmètre commun - 100m



	Modification			
	Établi par :	Contrôlé par :	Validé par :	
	Modification			
	Établi par :	Contrôlé par :	Validé par :	
A	14/04/2023	Première diffusion	Établi par : MONJEAN D.	Contrôlé par : QUEGUINER M. Validé par : BEGRICHE Reda

TECHNICENTRE SUD EST EUROPEEN 4.0
Architecte de site 4 et VRD transverse



Adresses du Projet :
Technicentre Sud-Est Européen
320 rue de Charenton
75012 PARIS

SNCF VOYAGEURS - TGV-INTERCITES - D'IDGDI Direction des opérations industrielles
Département maîtrise d'ouvrage des investissements TM
Adresse : CAMPUS RIMBAUD 10 rue Camille MOKE
CS 20012 - 93212 Saint Denis Cedex
Directeur d'opération délégué : Xavier HORTH Tel : 06 29 99 07 62
Email : xavier.horth@sncf.fr
Directeur d'opération délégué : Jean-Nicolas HELMER Tel : 06 12 83 48 50
Email : jean-nicolas.helmer@sncf.fr

MAITRISE D'OUVRAGE



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE:
Adresse : 15 rue de Vanves 92100 Boulogne-Billancourt
AMOT - Nouir Eideen AMIN
Email : ext.nouiredeen.amin@sncf.fr Tel : 06 98 32 81 98



BUREAU D'ETUDE : AREP
Direction de l'Architecture
Direction Studio Bâtiments Industriels
Adresse : 16 Avenue d'Ivry 75647 Cedex 13 Paris
MOEG : José RIVERO Tel : 06 23 44 21 84
Email : jose.rivero@arep.fr
Chef de projet : Marine QUEGUINER Tel : 06 12 01 46 17
Email : marine.queguiner@arep.fr

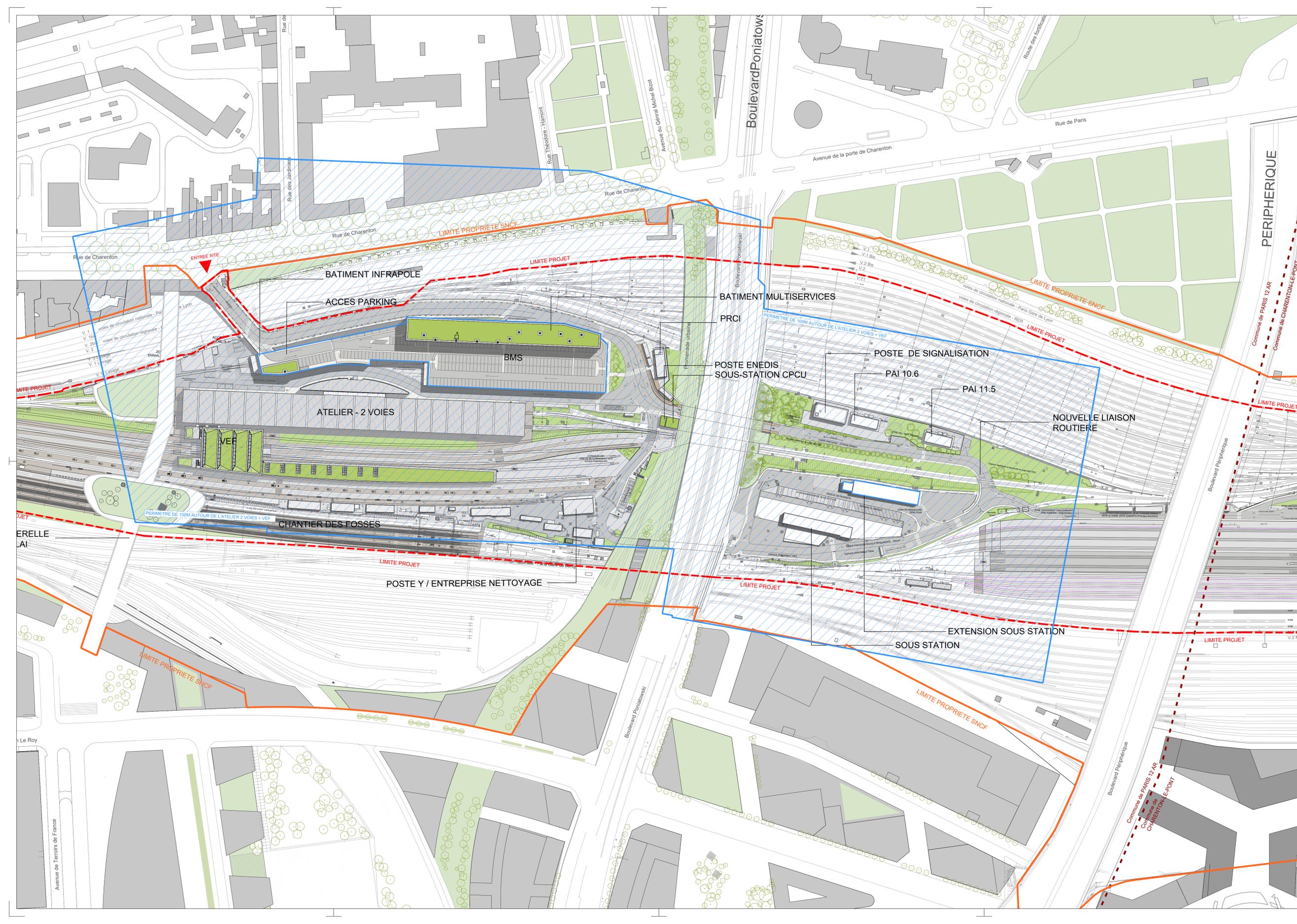
MAITRISE D'OEUVRE



GEN
ARCHITECTE DE SITE 4
ARCHITECTURE - PLAN MASSE
PROJET
PLAN DE MASSE - VISION CIBLE

Code affaire : 1012078-00	Date : 14/04/2023	Echelle : 1/1000
---------------------------	-------------------	------------------

AREP	TSEE	PDA	GEN	A0202	A
EMETTEUR	LOCALISATION	PROJET	PHASE	METIER - NUMERO DU DOCUMENT	INDICE



Annexe 7

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,75 km au Nord-Est du site d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 Oiseaux « Sites de Seine-Saint-Denis ». Il n'y a pas de liaison ni de corridor écologique entre ce site Natura 2000 et le TSEE où sera réalisé le projet.

